

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidences

*M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

Le 25 janvier 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237429001

**Accorder un contrat à la firme Bell Canada pour la location
de circuits en transmission de données, d'une durée de 24
mois, avec deux options de prolongation de 12 mois
chacune, pour une somme maximale de 7 400 584,14 \$,
taxes incluses - Appel d'offres public 23-20074 - (1 seul
soumissionnaire)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237429001

Accorder un contrat à la firme Bell Canada pour la location de circuits en transmission de données, d'une durée de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 7 400 584,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20074 - (1 seul soumissionnaire)

À sa séance du 20 décembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offre;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 janvier 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont précisé que le contrat de location de circuits actuel arrivera à échéance le 20 juin 2024. Il faut savoir que ce contrat permet de relier plus de 500 sites étendus sur le territoire au réseau de la Ville et d'offrir des services informatiques au personnel de la Ville ainsi qu'à la population, par le biais notamment des bornes Wi-Fi de la Ville. Dans ce contexte, un appel d'offres a été publié du 10 juillet au 5 septembre 2023, pour une durée de 57 jours. Au cours de cette période, 6 addendas ont été émis, dont trois pour repousser la date d'ouverture des soumissions. Il y a eu six preneurs du cahier des charges et de ce nombre, un seul a déposé une soumission. Parmi les raisons de désistement évoquées, deux firmes ont indiqué que le terme du contrat était insuffisant pour amortir leurs investissements, une a déclaré avoir pris les documents à titre de référence et deux n'ont pas transmis d'avis de désistement.

Il faut savoir qu'à travers les années, Bell a fait de nombreux investissements pour mettre en place ses infrastructures. Celles-ci sont d'ailleurs déjà implantées dans les 500 sites

de la Ville. Le coût élevé pour mettre en place ce type d'infrastructure est certainement un frein pour plusieurs fournisseurs, ce qui peut expliquer pourquoi Bell en est à son troisième octroi consécutif et que le nombre de soumissionnaires est chuté de quatre en 2016 et 2019, à un seul.

L'analyse de la soumission de Bell Canada a été déclarée conforme administrativement et techniquement. Comme elle présente un écart de prix de (-3,91 %) avec l'estimation interne, les personnes-ressources ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi du contrat avec l'adjudicataire.

Durant la période de questions, la Commission a demandé des clarifications sur l'affirmation de certains preneurs de documents selon laquelle le contrat n'offrait pas suffisamment de temps pour amortir l'investissement. Existe-t-il d'autres fournisseurs potentiels? Devrions-nous étendre la durée de notre contrat? Les invités ont précisé qu'il y a une poignée de fournisseurs en mesure de répondre à ce type d'appel d'offres. Il existe par ailleurs une dynamique de marché ainsi que de nombreuses stratégies entre ces joueurs, qui ne sont pas visibles. Les fournisseurs peuvent par exemple négocier entre eux pour sous-louer leurs infrastructures. C'est d'ailleurs pourquoi la Ville n'a pas nécessairement intérêt à s'engager sur des ententes à long terme puisque le marché est susceptible d'évoluer rapidement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offre;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237429001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.